

AVIS DES SOCIETES

Prorogation de la période de souscription

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« El Amel de microfinance 2023-1 »

La société « El Amel de Microfinance SA » a décidé de proroger au **02/05/2023 inclus**, la période de souscription à l'emprunt obligataire « El Amel de microfinance 2023-1 », émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF N°6826 du Mercredi 23/03/2023), qui a été initialement prévue du 22/03/2023 au 24/04/2023 inclus et ce, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.